

## Province du Canada, Bas Canada.

Je, sonssigné, Henry Judah, un des Commissaires en vertu de l'Acte Seigneurial Refondu, ai fait, en triplicata et conformément à la loi, le présent cadastre abrégé du Fief Mondelet.

Les rentes constituées, payables aux Seigneurs de ce Fief par les censitaires d'icelui, et la valeur des droits casuels, pour l'abolition desquels une indemnité est accordée, par le Gouvernement de cette Province, aux dits Seigneurs, pour le rachat du droit de lods et ventes, sont celles qui apparaissent au présent Cadastre.

Et en foi de tout ce que dessus j'ai signé.

Montréal, 24 Janvier, 1861.

Commissaire sous l'Acte Seigneurial Refondu.